



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

La Ministre

Luxembourg, le 27 avril 2020

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Service central de législation
43, bld Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne : Question parlementaire n°1984 du 9 mars 2020 de l'honorable Député Gusty Graas concernant l'implantation du futur centre d'incendie et de secours commun des communes de Bettembourg et Dudelange

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding

Réponse de Madame la Ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, à la question parlementaire n°1984 de l'honorable Député Gusty Graas concernant l'implantation du futur centre d'incendie et de secours commun des communes de Bettembourg et Dudelange

Tout d'abord je tiens à rappeler qu'avec l'entrée en vigueur de la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile, la compétence en la matière ne revient plus au ministère de l'Intérieur, mais au Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS), dont les décisions relèvent du conseil d'administration, lequel est composé paritairement de représentant-e-s de l'Etat et des communes.

Il peut être utile de préciser que le projet d'un centre d'incendie et de secours commun date d'avant le 1^{er} juillet 2018. En effet il s'agit d'un projet immobilier qui a été entamé par l'ancienne Administration des services de secours, et qui a été repris, avec l'entrée en vigueur de la loi précitée, par le CGDIS. Ainsi, dans ce cadre, un groupe de travail a été constitué, sous l'égide du conseil d'administration, dont l'objet est d'établir et de mettre en œuvre une stratégie financière de l'immobilier du CGDIS.

Depuis, le projet d'un futur centre d'incendie et de secours commun des communes de Bettembourg et de Dudelange, et pour faire suite aux demandes de la commune de Bettembourg, a fait l'objet d'une discussion supplémentaire au sein du conseil d'administration, qui a approuvé le 13 février 2020, à l'unanimité des voix que ledit centre soit affecté au terrain « Husky ».

Le bourgmestre de la commune de Bettembourg, ainsi que son conseil communal, ont été informés de la prédite décision. Le 6 avril 2020, le bourgmestre m'a fait parvenir un courrier dans lequel il m'informe que la décision du conseil d'administration a été accueillie favorablement par la commune, et qu'il souhaiterait désormais que la commune de Bettembourg ainsi que le centre d'incendie et de secours local soient impliqués dans l'élaboration du centre d'incendie et de secours commun.

Il est évident, compte tenu du fait qu'il s'agit d'un projet commun, que les deux communes seront impliquées dans le processus d'implantation, conduit par le CGDIS.